

505LM69/h

35h

(19hD)

Transport en péage d'énergie électrique entre l'usine de St-Cricq et Pierrefitte.

	C/M.	19. 5.41
Lettre S.N.C.F. au MTP		23. 7.41
Lettre SNCF au M.P.I.		23. 7.41

Transport en péage d'énergie électrique entre l'usine de St-Cricq et Pierrefitte

Le Président
du Conseil d'Administration

736 - 0

Paris, le 23 juillet 1941.

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre approbation le texte du traité intervenu le 13 mai 1941, entre la S.N.C.F. et la Société Electrochimique de Pierrefitte pour le transport en péage sur les lignes à 60.000 volts de S.N.C.F. d'énergie électrique entre l'usine de Saint-Cricq et Pierrefitte.

Ce texte a été approuvé par la Commission des Marchés dans sa séance du 19 mai 1941.

J'en adresse également un exemplaire à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle (Direction de l'Electricité).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération .

P. Le Président du Conseil d'Administration,
signé: GRIMPRET.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-:-:-:-

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 23 juillet 1941

736 - 0

C O P I E

Monsieur le Ministre,

Nous soumettons ce jour à l'approbation de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications le texte du traité intervenu, le 13 mai 1941, entre la S.N.C.F. et la Société Electrochimique de Pierrefitte pour le transport en péage sur les lignes à 60.000 volts de S.N.C.F. d'énergie électrique entre l'usine de St-Cricq et Pierrefitte.

Ce texte a été approuvé par la Commission des Marchés dans sa séance du 19 mai 1941.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un exemplaire de ce traité.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

P. Le Président du Conseil d'Administration,
signé : GRIMPRET.

COMMISSION DES MARCHES DES CHEMINS DE FER

Séance du 19 juillet 1941

5° A.C.M. 9554

Transport en péage d'énergie électrique entre l'usine de Saint-Cricq et Pierrefitte(N° 103)(400.000 frs par an,durée 5 ans)

Rapporteur M.BATICLE

Avis favorable